

CONCLUSION

L'examen des échantillons de roche et des échantillons de poussière provenant de la mine de Salau ne laisse aucun doute : la présence d'actinolite dans cette mine est un phénomène général qui ne peut être confondu avec la présence beaucoup plus rare de fibres d'amiantes en grandes fibres.

Les travaux publiés sur les risques de cancers dus à l'actinolite sont hélas éloquents : c'est une des variétés d'amphibole les plus dangereuses. Même si les formes des particules ne sont pas toujours strictement identiques à celles des fibres d'amiantes, l'activité toxique en milieu biologique de l'actinolite est plus redoutable que celle d'autres variétés d'amiantes, plus classiques.

Le nombre élevé de cas d'asbestose chez les mineurs de Salau en moins de 15 ans d'exposition est un témoignage supplémentaire des potentialités toxiques de ce minéral.

Au plan médico-légal il est impossible de ne pas reconnaître l'actinolite comme faisant partie, à part entière, de la famille des amiantes. Toutes les listes de référence définissant la nature minéralogique des diverses variétés d'amiantes (CCE, IARC, BIT, etc ...) citent explicitement l'actinolite.

Si l'on veut, à Salau, limiter l'extension des cas d'asbestose et leur gravité, si l'on veut prévenir au maximum l'incidence future des cas de cancers, il m'apparaît nécessaire que soient rapidement prises des mesures techniques visant à réduire l'exposition aux poussières sur le site de la mine.

Par ailleurs, il m'apparaît également nécessaire qu'un certain nombre de mineurs, déclarés médicalement atteints d'asbestose, soient reconnus en maladie professionnelle, et affectés à des postes sans empoussièrément, ce qui est une condition indispensable pour éviter l'aggravation de leur cas.

Enfin puisqu'il est question que la mine ferme fin 1986, il m'apparaît indispensable que l'ensemble des mineurs ayant été exposés à l'actinolite bénéficie d'un suivi médical à très long terme.

J'espère que ce rapport pourra aider les autorités compétentes à apporter des réponses positives à ces problèmes, posés maintenant depuis plus de trois ans.